

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 15 Mars 2023 à 18h30, en Salle des mariages

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

1. Gestion 2022 – Approbation du compte administratif – Budget Principal
2. Gestion 2022- Approbation du compte de gestion – Budget Principal
3. Rapport d'Orientation Budgétaire – Exercice 2023
4. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Préfecture – Programme DETR 2023 – Travaux d'installation d'un système de chauffage- groupe scolaire
5. Délibération validant la modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Service Enfance Jeunesse - Création d'un poste d'adjoint d'animation
6. Délibération validant la modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Services techniques - Création de deux postes Parcours Emploi Compétence
7. Délibération portant mise à jour du Régime indemnitaire du personnel municipal – Indemnité spéciale de fonctions des fonctionnaires du cadre d'emploi des gardes champêtres
8. Délibération portant approbation du bail emphytéotique rectifié en faveur du Département de Vaucluse pour le bâtiment de « La Gare »
9. Délibération portant approbation du bail commercial pour les artisans viticulteurs sur le site de l'usine
10. Délibération portant approbation du bail commercial pour l'entreprise Kaukani sur le site de l'usine
11. Délibération validant le principe d'intervention du bailleur social Famille et Provence sur le projet de construction de logements sociaux sur la commune
12. Délibération portant validation de l'état d'assiette des coupes de bois dans la forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2023 – Complément d'information
13. Délibération portant désignation de délégués titulaires et suppléants auprès du Syndicat d'Energie Vauclusien

Questions diverses

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjoints : Serge VANNEYRE, Christine LION, Laurent DOUX, Thierry DERNIS, Didier SEBBAH, Florence CHARMASSON,

Les Conseillers Municipaux : Patrick MOULIN, Francine VIGNUALES, Daniel LE DU, Alain ROBINAUD, Gisèle PACHECO, Christine BONNEVILLE, Mireille MAURIN, Blaise FERNANDEZ, Severine MARIANI-RENOUX, Gwénola DESPLATS, Lisa JUILLARD, Dominique COLOMBO, Jade ESCOFFIER, Dominique BOUAT, Gaëlle LAMBERT,

Ont donné procuration : Cécile FAURE à Laurent DOUX, Roger PORTE à Serge VANNEYRE, Gérard LARRIVE à André ROUSSET, Charlotte PHELIPPON à Gwénola DESPLATS, Marine THEVES à Christine LION.

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 12/12/2022

Adopté à l'unanimité

Délibérations :

1. Gestion 2022 – Approbation du compte administratif – Budget Principal

Rapporteur : Christine LION

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le compte administratif 2022 joint à la présente note de synthèse (*Annexe n°1*).

Les résultats de l'exercice 2022 sont les suivants :

- Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 4 157 259.90 €

Recettes réalisées : 4 250 203.95 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2022 de 47 944.05 €

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 559 214.30 €

Recettes réalisées : 846 403.64 €

Soit un excédent d'investissement cumulé 2022 de 287 189.34 €

Adopté à la majorité : 24 pour – 2 contre (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat)

2. Gestion 2022- Approbation du compte de gestion – Budget Principal

Rapporteur : Christine LION

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le compte de gestion 2022 du Receveur Municipal, compte de gestion conforme au Compte Administratif.

Adopté à la majorité : 25 pour – 2 contre (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat)

3. Rapport d'Orientation Budgétaire – Exercice 2023

Rapporteur : André ROUSSET

Conformément à la loi NOTRe, M le Maire doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagées, une présentation de la structure des dépenses ainsi que la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat et celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est joint à la présente note de synthèse (*Annexe n°2*).

Adopté à la majorité : 22 pour – 2 abstentions (Mme Dominique Colombo- Mme Gaëlle Lambert) - 3 contre (Mme Christine Bonneville- Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat)

4. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Préfecture – Programme DETR 2023 – Travaux d'installation d'un système de chauffage- groupe scolaire

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments communaux, il convient de procéder au remplacement du système de chauffage vétuste et inadapté pour l'ensemble du groupe scolaire primaire,

Ces travaux d'investissement permettront de faire évoluer le système de chauffage, actuellement en fioul domestique, vers des systèmes de pompe à chaleur.

Le programme DETR 2023 prévoit dans ses objectifs la rénovation énergétique des bâtiments communaux, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services de la Préfecture, la subvention pouvant atteindre 30% du montant HT des travaux.

Adopté à l'unanimité

5. Délibération validant la modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Service Enfance Jeunesse - Création d'un poste d'adjoint d'animation

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'organisation interne du service d'Enfance Jeunesse, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs du personnel municipal comme suit :

- **Création d'un poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} avril 2023**

Adopté à la majorité : 25 pour – 2 abstentions (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat)

6. Délibération validant la modification du tableau des effectifs du personnel municipal – Services techniques - Création de deux postes Parcours Emploi Compétence

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs du personnel municipal comme suit :

- **Création de deux postes d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence à compter du 1^{er} avril 2023**

Adopté à la majorité : 25 pour – 2 abstentions (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat)

7. Délibération portant mise à jour du Régime indemnitaire du personnel municipal – Indemnité spéciale de fonctions des fonctionnaires du cadre d'emploi des gardes champêtres

Rapporteur : André ROUSSET

La filière « Police Municipale » n'est pas encore intégrée dans le régime indemnitaire des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.). Il convient d'instituer une indemnité spéciale de fonctions, afin d'apporter la rémunération adéquate au profit de cette filière.

Cette indemnité est attribuée aux agents en fonction dans la collectivité et relevant des cadres d'emplois des Agents de police municipale et de Gardes Champêtres.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir mettre à jour le régime indemnitaire du personnel municipal.

Adopté à l'unanimité

8. Délibération portant approbation du bail emphytéotique rectifié en faveur du Département de Vaucluse pour le bâtiment de « La Gare »

Rapporteur : André ROUSSET

Par délibération en date du 10 octobre 2019, la commune de Lauris et le Département de Vaucluse ont convenu pour les besoins des services intervenant sur le réseau routier départemental, la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de trente ans, sur une partie d'un local communal dénommé « abri à sel » implanté Quartier de La Gare.

La commune ayant vendu le hangar de La Gare en 2022, la parcelle assiette du bail emphytéotique a été divisée en trois parcelles. Cette division a eu pour conséquence la modification de l'assiette du bail consenti au Département de Vaucluse, il a été convenu sa résiliation et la rédaction d'un nouveau bail emphytéotique prenant en compte cette nouvelle assiette. Ce nouveau bail prend en compte les aménagements du site déjà pratiqués par le Département pour les besoins de ses missions sous l'égide du bail de 2019 et accorde une jouissance gracieuse des lieux pour trente années, la date de départ retenue pour ladite jouissance, courant de manière rétroactive à partir du 30 novembre 2019, date de conclusion du précédent bail, jusqu'au 29 novembre 2049 prochain.

Par ailleurs, afin d'éviter tout phénomène d'enclave et accéder à la voirie publique, il a été convenu la constitution d'une servitude perpétuelle de passage à pied et tous véhicule au profit de la parcelle occupée par les services départementaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la conclusion d'un nouveau bail emphytéotique de droit commun pour les besoins des services routiers du Département de Vaucluse.

Adopté à la majorité : 26 pour – 1 contre (Mme Christine Bonneville)

9. Délibération portant approbation de baux commerciaux pour les artisans viticulteurs sur le site de l'usine

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'aménagement du site de l'Usine, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider deux baux commerciaux pour l'installation de deux artisans viticulteurs, M Aurélie Le Tellier et M Alexandre Dalet, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du bail 9 ans
- Occupation de locaux de l'Usine pour une superficie de 491 m²
- Loyer progressif de :
 - 1473.00 € TTC/mois la première année (soit 3 € TTC/m²)
 - 1 964.00 € TTC/mois la deuxième année (soit 4 € TTC/m²)
 - 2 455.00 € TTC/mois la troisième année (soit 5 € TTC/m²)
 - 2 946.00€ TTC / mois à compter de la quatrième année (soit 6 € TTC/m²)
- Destination unique du bail pour activité agricole

Adopté à la majorité : 25 pour – 2 abstentions (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat)

10. Délibération portant approbation du bail commercial pour l'entreprise Kaukani sur le site de l'usine

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de l'aménagement du site de l'Usine, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir valider un bail commercial permettant de pérenniser l'installation de l'entreprise Kaukani, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du bail 9 ans
- Occupation de locaux de l'Usine pour une superficie de 180 m²
- Loyer progressif de :
 - 540.00 € TTC/mois la première année (soit 3 € TTC/m²)
 - 720.00 € TTC/mois la deuxième année (soit 4 € TTC/m²)
 - 900.00 € TTC/mois la troisième année (soit 5 € TTC/m²)

- 1 080.00€ TTC / mois à compter de la quatrième année (soit 6 € TTC/m²)
- Destination unique du bail pour activité commerciale de production de boissons rafraichissantes

Adopté à la majorité : 25 pour – 2 abstentions (Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat)

11. Délibération validant le principe d'intervention du bailleur social Famille et Provence sur le projet de construction de logements sociaux sur la commune

Rapporteur : Didier SEBBAH

Dans le cadre du projet de rénovation des logement sociaux Rue Fourment, et plus largement dans le cadre des projets de construction de logements sociaux , la commune souhaite débiter des travaux d'étude et d'analyse des projets envisageables sur son territoire. A cet effet, la commune a pris attache auprès du bailleur social Famille et Provence.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider le principe d'intervention de Famille et Provence pour les projets de construction de logements sociaux sur la commune.

Adopté à l'unanimité

12. Délibération portant validation de l'état d'assiette des coupes de bois dans la forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2023 – Complément d'information

Rapporteur : Thierry DERNIS

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a validé la proposition de l'ONF suivante des coupes de bois pour l'exercice 2023 :

- Parcelle n°2t – Canton Combe de Recaute– amélioration en taillis simple de Chênes verts sur 0.94 ha. Le volume estimé est d'environ 40 m3.
- Parcelle n°7t- Canton Vallon de Roumias – amélioration en taillis simple de Chêne vert sur 3 ha. Le volume estimé est d'environ 150 m3
- Parcelle n°8t- Canton Vallon de Roumias – amélioration en taillis simple de Chêne vert sur 0.60 ha. Le volume estimé est d'environ 27 m3

Ces interventions seront supervisées par l'ONF qui marquera les bois à couper. La commune délivrera, sous le contrôle de l'ONF, les bois en affouage ou en commercialisation. Les services de l'ONF souhaitent que la commune complète cette délibération avec le mode de vente de chaque lot et la désignation de garants assurant de cette opération.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ces compléments d'information.

Adopté à l'unanimité

13. Délibération portant désignation de délégués titulaire et suppléant auprès du Syndicat d'Energie Vauclusien

Rapporteur : André ROUSSET

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la mise à jour des délégués titulaires et suppléants auprès du Syndicat d'Energie Vauclusien.

Adopté à la majorité : 22 pour – 5 contre (Mme Christine Bonneville – Mme Dominique Colombo – Mme Gaëlle Lambert - Mme Jade Escoffier – M Dominique Bouat)

Questions diverses :

- **M le Maire** informe le Conseil Municipal que le dernier audit **Ecocert** du restaurant scolaire a maintenu le niveau « 3 carottes », avec une mention Excellence. A ce jour, le niveau de produits Bio et circuits courts servis au restaurant scolaire atteint 93%.
- **M le Maire** présente également les dernières statistiques de la Gendarmerie, statistiques qui montrent une délinquance en baisse sur la commune.
- **M le Maire** précise que les travaux d'aménagement de la 3^{ème} tranche de la digue le long de la Durance avancent.
- **M le Maire** informe le Conseil Municipal que la 6^{ème} classe de l'école maternelle fermera à la rentrée scolaire 2023/2024, en raison de la baisse du nombre d'enfants inscrits.
- **M le Maire** précise que la visite de Madame la Préfète sur la commune le 9 février dernier s'est bien déroulée.
- **M le Maire** présente le diagnostic effectué sur le réseau d'éclairage public par le SEV 84 : les résultats démontrent un réseau en très bon état compte tenu des importants travaux d'investissement réalisés en 2018 et 2019.
- **M Didier Sebbah** présente un point d'étape sur le site de Roquefraîche : il a été établi que le site de Roquefraîche reste la propriété de l'hôpital d'Avignon-Cavaillon. Par ailleurs, dans le cadre de la reconversion du site, il a été précisé par les services de l'Etat que les locaux ne pourront pas accueillir de locaux à sommeil et des personnes à mobilité réduite. Le Centre hospitalier va donc maintenant lancer un Appel à Manifestation d'intérêt pour la reconversion de ce site.
- **M Didier Sebbah** précise qu'il a été à l'initiative du Forum de l'emploi qui s'est tenu le 9 février dernier au Foyer Rural, en collaboration avec Pôle Emploi. A cette occasion, les services de Pôle Emploi, ont mobilisé la Mission Locale et les acteurs économiques du territoire. Ce forum de l'Emploi a connu une forte fréquentation.
- **M Serge Vanneyre** présente le calendrier de travail pour le dossier du PLU. Le PADD va être mis à jour afin de tenir compte des dernières réglementations et sera présenté au débat du Conseil Municipal avant cet été. Le dossier d'arrêt du PLU sera par la suite présenté aux Personnes Publiques Associées.
- **M Serge Vanneyre** informe le Conseil Municipal qu'un travail est en cours pour l'aménagement de la place de l'Eglise, avec la mise en place de barrières en lieu et place des blocs de pierre afin de protéger cet espace public devant l'église.
- **M Laurent Doux** précise que le Conseil Municipal des Jeunes se met en place. Deux groupes de travail ont été créés : un groupe Animation et un groupe Environnement. Les jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes se verront remettre leurs écharpes d'ici la fin du mois de Mars.
- **M Patrick Moulin** informe le Conseil Municipal que la Commission extra-municipale du Temps Long, composée d'un collège habitant, d'un collège commerçant-association-agriculteurs et d'un collège mairie, présidée par M le Maire se mettra en place au mois d'avril. A l'occasion de cette première réunion, il sera défini la charte de fonctionnement de cette commission.

▪ **M le Maire** présente les questions de *Mme Jade Escoffier* :

*** Problème sur l'état des toilettes publiques :**

Un programme complet de travaux de réparation et de rénovation des toilettes publiques est en cours de préparation.

*** Demande d'ouverture du restaurant scolaire à d'autres publics que les enfants scolarisés :**

Le restaurant scolaire est un service public destiné uniquement à l'accueil des enfants scolarisés. Le Règlement Intérieur de ce service sera modifié afin de bien confirmer ce choix d'organisation de service.

*** Dossier de Roquefraîche : état d'avancement du projet**

Comme cela a déjà été dit en commission, le site de Roquefraiche restera la propriété de l'Hôpital de Cavaillon après le transfert de toutes ses activités. Notre seule action possible et nécessaire est de poursuivre nos travaux sur des projets d'installation d'activité en lien avec les intérêts de la commune de Lauris en termes d'activité et d'emploi, le tout dans le respect de cet environnement spécifique. La commission dédiée à ce dossier se réunira prochainement.

*** Vaccination : Mr le Maire a annoncé 28 000 vaccinations, comment la commune a-t-elle été rémunérée, les personnels vaccinant ont-ils été rémunérés et comment?**

Cette question a déjà été posée au CM du 13 décembre 2021, les réponses avaient déjà été apportées :

Pour rappel

- La décision d'ouvrir ce centre de vaccination a été prise par la municipalité avec le soutien et l'accompagnement de la CPTS Santé Lub qui réunit plus de 460 professionnels de santé du territoire, de Mirabeau à Lauris.
- La municipalité a mis les locaux à disposition
- Santé Lub, sur des financements de l'Etat (ARS) a assuré les frais de fonctionnement (salaires d'accueil et de coordination, et matériels)
- Les vaccinateurs ont été rémunérés par la Sécurité sociale
- De nombreux bénévoles ont contribué à orienter les personnes
- La commune a bénéficié de 10 000€ qui ont couvert les travaux effectués, cloisonnement, propreté, installation de chauffage, effectués par le service technique, remise en eau, électricité, relance de la climatisation, installation de la fibre.

*** Comment la commune communique sur certains événements privés, comment choisissez-vous qui y a accès ou pas? Panneau pocket?**

La commune diffuse sur le site internet (Rubrique Agenda) et par le biais de la Newsletter du service Culture et Vie Associative l'ensemble des informations transmises par les associations pour leurs manifestations.

*** Stationnements : les Laurisiens ont vu passer les nouvelles consignes du garde champêtre, ils réclament des disques de stationnement.**

Les disques de stationnements peuvent être fournis par les assurances automobiles.

*** Avez-vous demandé les aides "bouclier tarifaire électrique" pour la commune ?**

Les démarches ont été effectuées par la commune dès le début de l'année 2023.

*** Réparation de la fuite face à Mr Pourcin :**

Les travaux de réparation de cette fuite sont programmés pour la fin du mois de mars.

*** Problème de l'éclairage public dans le Vieux Village :**

Des travaux de repérage des défauts sur ce réseau d'éclairage public sont en cours.

*** Nous avons demandé à plusieurs reprises les autorisations et assurances de certains organismes qui organisent ou vendent sur la commune. Certains commerçants se demandent si la commune ne fait pas de favoritisme, en interdisant d'un côté pour autoriser de l'autre ?**

La commune demande à toutes les associations de la commune les mêmes documents administratifs et les mêmes démarches pour l'organisation de manifestation sur la voie publique, sans aucune distinction entre les associations.

▪ **M le Maire présente les questions de Mme Dominique Colombo :**

*** La salle des mariages n'est pas aux normes d'accessibilité. Les mariages, le CM ou autre doivent être déplacés dans un lieu recevant du public. Peut-on convenir d'un ERP ensemble ?**

Il est pris bonne note de cette demande, les conseils municipaux à venir seront programmés au Foyer Rural.

*** Pouvez-vous apporter une réponse suite à notre demande d'instruire les cartes d'identité et passeports ? (questions posées au CM du 12/12/2022) vous aviez sollicité la préfecture à ce sujet.**

Pour la mise en place d'un dispositif de recueil (DR) fixe pour les des populations rencontrant des difficultés de mobilité, la demande doit être adressée par courrier à Mme la préfète. La dotation pour les titres sécurisés permettrait d'allouer une l'aide peut aller jusqu'à 21.000 euros par dispositif de recueil, couvrant 75 % du coût d'un agent affecté dans le service. Cependant, compte tenu de la charge de travail actuelle à l'accueil de la mairie, il n'a pas paru envisageable de rajouter ce service.

S'agissant du DR mobile, la préfecture dispose d'un DR mobile qui est mis à disposition des communes. Cette mise à disposition nécessite la signature d'une convention entre la commune et la préfecture. La commune va étudier cette possibilité.

*** Des habitants se plaignent des chiens en liberté aussi bien dans le village ou lors d'une promenade. Quand allez-vous faire respecter l'arrêté municipal N°A2021051801 du 18/05/2021 concernant les chiens ?**

Cette problématique est connue. Les nouveaux gardes champêtres ont été alertés.

Il est possible de participer au groupe de travail sur l'animal dans la cité, qui vise à définir une politique générale sur ce sujet, qui tienne compte de la réglementation comme de la protection animale.

*** Suite aux règlements du RDS du Vaucluse, section 4 article 119 page 30 « La lutte contre les pigeons sauvages et les risques sanitaires que cela entraîne pour les citoyens » : Le passage de l'église est envahi de fientes de pigeons. Est-il possible de mettre en place un planning afin de nettoyer la rue une fois par semaine ?**

Nous étudions cette situation avec le nouveau directeur des services techniques.

Plus largement ce problème s'intègre dans la réflexion sur l'animal dans la cité.

***Demande de mise en place des radars pédagogiques afin de lutter contre les excès de vitesse :**

Le service de la police rurale travaille sur la mise en place de ces dispositifs, en parallèle d'un travail de réflexion sur le plan de circulation de la commune.

*** Demande d'information sur les formations aux premiers secours des élus et des agents municipaux :**

L'ensemble des agents municipaux ont été formés au 1er secours en 2017/2018, la formation 1^{er} secours peut être proposée aux élus volontaires.

*** Demande de réparation des nids de poule sur la voirie communale :**

Un programme d'investissement pluriannuel 2023-2026 est mis en place afin de programmer les travaux de réparation des voiries communales.

La réunion du conseil municipal est levée à 20h00

Secrétaire de séance : M SEBBAH Didier

M le Maire : Mr ROUSSET



*Pro.
Wannefe*